

CORÉE DU NORD

Nouvelles informations

sur les prisonniers politiques

Résumé¹

Ce document contient de nouvelles informations recueillies par Amnesty International au cours des derniers mois et concernant 58 personnes qui seraient détenues en République populaire démocratique de Corée (RPDC, Corée du Nord) pour des délits politiques.

Un grand nombre de prisonniers nommés dans ce document sont des "prisonniers oubliés", dont on ne sait toujours rien à l'issue de décennies de silence de la part des autorités. Certains de ceux dont les noms figurent ci-après sont peut-être morts en prison. Au bout de trente années ou plus passées en détention, d'autres sont peut-être toujours incarcérés. Certains ont été vus en vie pour la dernière fois en 1990, et l'on est sans nouvelles d'autres personnes depuis des dizaines d'années. Amnesty International craint qu'il ne s'agisse de prisonniers d'opinion, victimes d'un emprisonnement arbitraire contrevenant aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

L'Organisation craint également que des proches des prisonniers dont il est question ci-après n'aient également été détenus, assignés à résidence ou envoyés en exil intérieur. Elle demande au gouvernement nord-coréen de faire savoir publiquement où se trouvent tous les détenus nommés dans ce document et quelle est leur situation au regard de la loi, et de rendre compte de la situation des membres de leur famille.

MOTS CLÉS : PRISONNIERS POLITIQUES 1 / PRISONNIERS D'OPINION / DISPARITIONS / EMPRISONNEMENT DE LONGUE DURÉE / DÉTENTION POUR RÉÉDUCATION / CONDITIONS DE DÉTENTION / PARENTS / FEMMES / RESSORTISSANTS ÉTRANGERS / INGÉNIEURS / MINISTRES / ENSEIGNANTS / ESPIONNAGE / LISTES DE PRISONNIERS / AMNESTY INTERNATIONAL ET LES GOUVERNEMENTS / PHOTOGRAPHIES

Ceci est le résumé d'un document de 8 pages intitulé Corée du Nord. Nouvelles informations sur les prisonniers politiques, publié par Amnesty International en juin 1994. Si vous désirez de plus amples renseignements ou souhaitez entreprendre une action à ce sujet, veuillez consulter le document intégral.

¹ La version originale en langue anglaise du document résumé ici a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : NORTH KOREA New information about political prisoners, index II : AS/II 24/05/94. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉF/II - Service R/II - juillet 1994.

CORÉE DU NORD

Nouvelles informations sur les prisonniers politiques

Introduction

Ce document contient de nouvelles informations recueillies par Amnesty International au cours des derniers mois et concernant 58 personnes qui seraient détenues en République populaire démocratique de Corée (RPDC, Corée du Nord) pour des délits politiques. Amnesty International estime qu'un grand nombre d'entre elles sont des prisonniers d'opinion. Certains de ceux dont les noms figurent ci-après sont peut-être morts en prison. Au bout de trente années ou plus en détention, d'autres sont peut-être toujours incarcérés. Certains ont été vus en vie pour la dernière fois en 1990, et l'on est sans nouvelles d'autres personnes depuis des dizaines d'années.

D'après les informations reçues par Amnesty International, le gouvernement de la RPDC a refusé de révéler les lieux de détention des prisonniers aux parents ou aux autres personnes qui en ont fait la demande. L'Organisation exhorte à nouveau les autorités à rendre compte du sort de tous les prisonniers politiques, et notamment de ceux dont il est question dans ce document.

La RPDC demeure un pays marqué par le secret. Son Code pénal contient des dispositions qui punissent la divulgation d'informations dont le pouvoir estime qu'elles doivent rester confidentielles. Certains Coréens vivant à l'étranger et s'étant rendus en visite en Corée du Nord se sont vu enjoindre de ne fournir aucun renseignement sur la situation de leurs proches en RPDC. S'adressant aux autorités, Amnesty International a proposé de se rendre dans le pays pour y enquêter sur ses préoccupations en matière de droits de l'homme, mais ses requêtes sont restées sans réponse. De même, le gouvernement de la RPDC n'a pas répondu de façon exhaustive aux demandes d'information de l'Organisation concernant tant des personnes particulières que ses préoccupations de caractère plus général.

En octobre 1993, Amnesty International a publié un document intitulé Corée du Nord. Les préoccupations d'Amnesty International (index AI : AISI 24/03/93 - ÉF AI 93 RN 217), qui contenait des informations sur les prisonniers politiques, les conditions de détention, les mauvais traitements, la peine de mort et les garanties constitutionnelles et juridiques. Dans une réponse de quatre pages, également publiée par Amnesty International en octobre 1993 (index AI : AISI 24/06/93 - ÉF AI 93 RN 242), le gouvernement nord-coréen reconnaissait l'exactitude des informations de l'Organisation concernant la peine de mort et mettait en doute ses conclusions dans divers domaines, notamment sur certains points de caractère juridique. Mais il ne répondait pas à ses questions relatives aux conditions de détention et à la détention non reconnue de prisonniers politiques. Dans des lettres adressées à Amnesty International au cours du premier semestre de 1994, le gouvernement a démenti que deux des personnes dont les noms avaient été cités par l'Organisation en octobre 1993 aient été emprisonnées. Toutefois, aucune source indépendante n'est venue confirmer ces déclarations, et les autorités n'ont donné aucune indication concernant les autres prisonniers mentionnés dans notre document d'octobre. Le silence du pouvoir sur la plupart des autres cas ne fait que confirmer les craintes d'Amnesty International, qui redoute que de nombreux prisonniers politiques ne soient détenus dans des conditions extrêmement pénibles. L'Organisation a appris que des parents de prisonniers politiques seraient parfois, eux aussi, détenus, envoyés en exil intérieur ou plus ou moins assignés à domicile. Elle n'a pu, jusqu'à présent, obtenir confirmation de ces informations. L'Organisation demande instamment au gouvernement de la RPDC de faire connaître publiquement le lieu de détention et la situation au regard de la loi de toutes les personnes nommées dans ce document, ainsi que la situation des membres de leur famille.

Cho Ho Puong et Koide Hideko

Cho Ho Pyong est né en 1936, au Japon, de parents coréens. En 1954, diplômé de l'université de

Tohoku, il a épousé Koide Hideo. Le 11 février 1962, tous deux sont partis pour la Corée du Nord avec l'intention de s'y installer. Dans ses lettres à ses proches restés au Japon, Cho disait être devenu chargé de cours de physiologie à la Faculté de médecine de la ville de Hamhung, communauté urbaine importante de la côte est de la péninsule coréenne.

Au milieu des années 60, pour une raison que l'on ignore, les autorités ont commencé de soupçonner Cho. Dans la dernière lettre que ses parents résidant au Japon ont reçue de lui en 1967, il disait qu'il partait pour un lieu de "rééducation". Selon ses proches, on l'aurait envoyé travailler dans un verger, dans la province de Hamgyong-Sud, c'est-à-dire la région englobant la ville de Hamhung. On est resté sans nouvelles de Koide Hideo jusqu'en 1973. À cette date, après cinq années de silence, sa famille a reçu d'elle une lettre dans laquelle elle déclarait qu'elle vivait seule avec ses trois enfants, un fils né en 1963, et deux filles, nées respectivement en 1965 et 1966. Puis ses parents n'ont de nouveau plus reçu de nouvelles d'elle.

À plusieurs reprises, la famille de Cho Ho Pyong a tenté de se rendre en Corée du Nord pour y rencontrer le couple, mais n'y a jamais été autorisé. Une fois pourtant, en 1983, la permission avait été accordée, pour être cependant finalement retirée.

On ignore si Cho Ho Pyong et Koide Hideo sont vivants ou morts. Malgré de nombreuses demandes, les autorités nord-coréennes n'ont jamais informé leurs parents à l'étranger de l'endroit où ils se trouvaient. Amnesty International craint que Cho Ho Pyong n'ait été incarcéré ou n'ait "disparu".

L'Organisation demande aux autorités nord-coréennes de faire savoir immédiatement où se trouvent Cho Ho Pyong, Koide Hideo et leurs enfants.

Kim Duk Hwan

Kim Duk Hwan est un ingénieur nord-coréen dont on est sans nouvelle depuis 1966, date à laquelle il a cessé d'écrire à son épouse. Il avait été placé en détention, apparemment parce que les autorités voquaient en lui une menace, et il a depuis lors "disparu". On ignore s'il est encore en vie. Depuis près de trente ans, sa femme, de nationalité russe, s'efforce de retrouver sa trace, mais en vain, les autorités refusant de rompre le silence à son sujet.

Kim Duk Hwan est né en 1935 dans la province de Hamgyong Sud, qui était alors une colonie japonaise et fait maintenant partie de la Corée du Nord. En 1953, il a été envoyé à Pskov, en Union soviétique, pour y suivre des études d'ingénieur. Pendant son séjour, il a épousé une Russe, Valentina Dimitrievna Kourachova, et, en 1957, après avoir obtenu son diplôme de l'École technique de construction de Pskov, il est rentré en Corée du Nord, où il a obtenu un poste d'ingénieur à l'Institut central de recherche scientifique pour la construction, à Pyongyang. Valentina l'a rejoint en mai 1958. L'année suivante, ils avaient un fils.

À partir de 1960, le conflit idéologique opposant l'Union soviétique à la République populaire de Chine a provoqué une détérioration des relations entre la Corée du Nord et l'URSS. D'après Valentina Kourachova, les tensions politiques nées des divergences idéologiques ont créé une atmosphère de suspicion envers les ressortissants soviétiques vivant en Corée du Nord, qui devinrent victimes de mesures de harcèlement, ce qui la conduisit à prendre la décision de rentrer à Pskov avec son fils en juin 1961. Kim Duk Hwan ne fut pas autorisé à la suivre.

Selon Valentina, les autorités nord-coréennes demandèrent alors à son mari de divorcer. De nombreux Nord-coréens ayant épousé des ressortissantes de pays d'Europe de l'Est ou d'Union soviétique furent d'ailleurs, à l'époque, sollicités dans le même sens, et beaucoup ont, semble-t-il, accepté. Valentina Kourachova pense que c'est le refus de son mari de s'exécuter qui a motivé son envoi dans un camp de "rééducation" à la fin de 1961 ou au début de 1962. On ignore quel est le fondement juridique de l'emprisonnement de Kim Duk Hwan, et il semble qu'il n'ait pas été inculqué d'infractions précises ni jugé.

Pendant les cinq années qui ont suivi, Kim a écrit à son épouse à Pskov, indiquant qu'il lui arrivait d'être malade et d'avoir faim. Il était détenu dans le district de Singang, dans la province de Pyongan-Sud, à une centaine de kilomètres au nord-est de Pyongyang. Valentina Kourachova

crainait que la maladie de Kim ne soit due au fait qu'il manipulait du matériel radioactif, mais cette hypothèse ne peut être confirmée. Il lui a écrit qu'il avait été interné parce qu'il avait fait ses études en URSS et avait refusé de divorcer. Sa dernière lettre à sa femme remonte à 1966.

S'il est toujours en vie, Kim Duk Hwan est un prisonnier d'opinion. Amnesty International estime qu'il a été arrêté uniquement en raison de son itinéraire personnel et de faits de sa vie privée, et qu'il a été victime de décisions arbitraires prises par le gouvernement de Corée du Nord, placé sous la direction du Parti des travailleurs de Corée.

Amnesty International exhorte les autorités nord-coréennes à faire connaître publiquement pour quelles raisons il a été arrêté dans les années 60 et l'endroit où il se trouve, et à expliquer pourquoi les multiples demandes d'information de Valentina Kurashova sont restées sans réponse.

Prisonniers politiques détenus dans la commune de Sungho

Amnesty International a reçu des informations concernant un lieu de détention situé dans la commune de Sungho, à environ 70 kilomètres à l'est de Pyongyang, où l'on signalait la présence, à la fin de 1990, d'au moins 49 prisonniers politiques en détention de longue durée. L'Organisation estime que les prisonniers dont la liste suit pourraient toujours être détenus, bien qu'ils aient pu être transférés ailleurs depuis 1990.

D'après nos informations, les conditions de détention dans ce centre étaient particulièrement pénibles. Les cellules ne recevaient que peu de lumière et n'étaient pas chauffées. On a signalé au moins un cas de prisonnier mort sous les coups de ses gardiens. Il semble qu'en 1990, le centre abritait plusieurs centaines (environ 600) de prisonniers politiques nord-coréens "ordinaires", c'est-à-dire sans caractéristiques personnelles importantes, ainsi que plusieurs dizaines de prisonniers politiques "spéciaux", notamment d'anciens hauts fonctionnaires, des ressortissants coréens anciennement résidents au Japon, etc. Vous trouverez annexés à ce document des dessins fournis par des sources nord-coréennes et représentant le camp de détention de Sungho.

À la fin de 1990, les personnes dont les noms suivent étaient, selon nos sources, détenues dans un camp spécialement destiné aux prisonniers politiques dans la commune de Sungho. On ignore à quelle date elles avaient été arrêtées. Certaines auraient été accusées d'espionnage, d'autres de crimes contre l'État. Nombre de ces détenus étaient des Coréens ayant précédemment résidé au Japon. Des sources japonaises indiquent que, depuis 1958, environ 95 000 personnes d'origine coréenne nées au Japon, ou envoyées de Corée dans ce pays pendant la période de colonisation japonaise de la péninsule, se sont finalement installées en RPD. On est sans nouvelles d'un grand nombre d'entre elles depuis le milieu des années 60, et leurs proches résidant toujours au Japon sont convaincus qu'elles ont été emprisonnées, ou assignées à résidence quelque part dans une région reculée du pays. Il se peut qu'un certain nombre des personnes dont on est sans nouvelle soient toujours détenues (ou soumises à des mesures quelconques de restriction) et qu'il s'agisse de prisonniers d'opinion.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les noms de 49 prisonniers politiques qui, en 1990, étaient détenus dans le centre de Sungho. Amnesty International ne dispose d'aucune information sur le lieu où ils se trouvent depuis lors. Elle pense cependant que la plupart d'entre eux sont toujours incarcérés. L'Organisation demande au gouvernement de la RPD de publier des informations précises sur l'endroit où ils se trouvent actuellement, sur la raison de leur détention à Sungho, et de donner des précisions sur leurs procès et sur le lieu où se trouvent leurs proches.

N●	NOM	SITUATION PERSONNELLE
1	An Im Jun	Coréen anciennement résident au Japon
2	An Hlung Kap	Coréen anciennement résident au Japon
3	An I Jun	Coréen anciennement résident au Japon
4	Cho Bok Ae	A pris part à la guerre de Corée
5	Cho Byong Uk	Sud-coréen
6	Cho Jong Kap	Coréen anciennement résident au Japon
7	Choi Kyong Sik	
8	Jong Jong Do	Sud-coréen
9	Jong U Taek	Coréen anciennement résident au Japon
10	Kang Dae Yong	Coréen anciennement résident au Japon
11	Kang Jung Sok	Sud-coréen
12	Kang Su Ho	Coréen anciennement résident au Japon
13	Kang Yong Su	Coréen anciennement résident au Japon
14	Kim Bo Kyom	Sud-coréen
15	Kim Byong Hun	Coréen anciennement résident au Japon
16	Kim Chon Hae	Coréen anciennement résident au Japon
17	Kim In Bong	Ancien responsable au ministère du Commerce de la RPDC
18	Kim Jin Ho	Coréen anciennement résident au Japon
19	Kim Jong Ho	Ancien commandant en second de l'armée du front de la côte Est
20	Kim Sang Il	Ancien conseiller au ministère du Commerce de la RPDC
21	Kim Yong Kil	Coréen anciennement résident au Japon
22	Roh Dae Ki	Coréen anciennement résident au Japon
23	Roh Sang Mun	Sud-coréen
24	Kwak Chol	
	(Kwak Jong Ku)	Coréen anciennement résident au Japon
25	Kwon Bon Hak	Coréen anciennement résident au Japon
26	Lee Chi Su	Sud-coréen
27	Lee Dae Chul	Coréen anciennement résident au Japon
28	Lee Dong Ho	Ancien directeur-adjoint de la 3ème unité administrative (contre-espionnage)
29	Lee Jae Yong	Cadre politique pendant la guerre de Corée
30	Lee Jae Yong	Nord-coréen - fonction inconnue- sans lien avec le N● 29
31	Lee Jang Su	Sud-coréen
32	Lee Jun Kwang	Sud-coréen
33	Lee Ra Yong	Historien de la RPDC - a écrit un livre sur la "Jeunesse et la Révolution".
		On est sans nouvelle de lui depuis les années 60
34	Min Yong Il	Coréen anciennement résident au Japon
35	Mun Hoi Jang	Ancien directeur-adjoint de la 3ème unité administrative (contre-espionnage)
36	Oh Hyeon (Kim Si Taek)	Coréen anciennement résident au Japon
37	Park Chang Sop	Ancien combattant de la RPDC (Guerre de Corée)
38	Park Mu	Coréen anciennement résident au Japon
39	Park Un Chol	Coréen anciennement résident au Japon
40	Roh Jun Woo	Sud-coréen
41	Ryu Song Kun	Sud-coréen
42	Seo Yong Chil	Coréen anciennement résident au Japon
43	Shin Jae Wha	Coréen anciennement résident au Japon
44	Shin Muk	Coréen anciennement résident au Japon
45	Son Jae Sok	Coréen anciennement résident au Japon
46	Son Kwi Ik	Coréen anciennement résident au Japon
47	Song Kwan Ho	Coréen anciennement résident au Japon
48	Yom Kil Song	Ancien responsable au ministère du Commerce de la RPDC
49	Yom Kwi Whan	Sud-coréen

Autres prisonniers politiques

En mars 1992, Amnesty International a demandé au gouvernement nord-coréen des renseignements sur les prisonniers politiques dont les noms suivent, sans recevoir de réponse.

Han Kyong Ji, ancienne secrétaire de la Maison d'édition en langues étrangères. Elle aurait été arrêtée en 1967, accusée d'espionnage et envoyée dans un centre de détention.

Hu Ik, Coréen de l'ex-URSS, anciennement doyen de l'École supérieure du Parti des travailleurs de Corée. Aurait été démis de ses fonctions à la fin des années 50 et envoyé dans un camp de travail.

Kim Yong Son, Coréenne de l'ex-URSS et ex-directrice du Bureau de Presse. Aurait été démise de ses fonctions à la fin des années 50 et envoyée dans un camp de travail.

Yi Ki Sok, ancien ministre de l'Industrie légère. Aurait été démis de ses fonctions en août 1953 et peut-être arrêté.

Yu Chang Sik, ancien vice-ministre des Affaires étrangères. Membre suppléant du Bureau politique et secrétaire du Comité central du Parti des travailleurs de Corée. Aurait été démis de toutes ses fonctions officielles en octobre 1975 et accusé d'espionnage.

Yun Sun Dal, ancien directeur adjoint du service de liaison du Comité central du Parti des travailleurs de Corée. Aurait été arrêté entre octobre et décembre 1952, accusé d'espionnage et condamné en 1953 à soixante années d'emprisonnement.

Amnesty International craint que certaines de ces personnes ne soient, ou n'aient été, des prisonniers d'opinion. Elle demande instamment au gouvernement de la RPDC d'indiquer où elles se trouvent et quelle est leur situation actuelle, et, lorsqu'il y a lieu, de donner des précisions sur leur arrestation et leur procès.

Dessins représentant le centre de détention de Sungho

Les dessins ci-dessous proviennent de sources nord-coréennes qui les ont fait parvenir à Amnesty International. L'Organisation ne peut en confirmer l'exactitude. Elle a également reçu des informations - non confirmées - selon lesquelles les prisonniers détenus à Sungho en 1990 avaient été transférés en un autre lieu en 1991, et il se pourrait que le centre de détention de Sungho ne soit plus utilisé.

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Euston Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : NORTH KOREA : New information about political prisoners, index NI : NI 24/05/94. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFNI - Service RAI - juillet 1994.

Légende de la photo page 2 :

Cho Ho pyong et Koide Hukdo sur le paquebot à bord duquel ils ont effectué la traversée de Niigata, au Japon, à Wonsan, un port de Corée du Nord (photographie prise le 11 février 1962)